

3D MEDISHEN

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Siège Social : 26 Boulevard Suchet, 75016 PARIS
930 153 036 R.C.S PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2026

Le 25 juin 2026 à 10 heures

Les associés de la société 3D MEDISHEN, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 26 Boulevard Suchet, 75016 PARIS, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS :

Monsieur Yohan David Haim BITTON 90 actions

SELARL BITTON, représentée par Monsieur Yohan BITTON son gérant 10 actions

Total des actions détenues par les associés présents 100 actions détenues

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Yohan David Haim BITTON, Président associé de la Société.

Les associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée, elle peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été adressés et/ou ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans des délais leur permettant d'être dûment informés et à même de se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît que les associés ont été valablement convoqués.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social
- Modification des statuts suite au transfert du siège social
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société, à compter du 25/06/2026, du 26 Boulevard Suchet, 75016 PARIS au 5 Rue Crevaux 75016 PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS SUITE AU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 4 SIEGE SOCIAL des statuts dont la rédaction sera la suivante :

ARTICLE 4 SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 5 Rue Crevaux , 75016 PARIS,

Il pourra être transféré sur tout le territoire français par simple décision du Président qui sera habilité à modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et par tous les associés présents ou représentés.

Monsieur Yohan David Haim BITTON
(Le Président de séance)

SELARL BITTON

Signé par yohan bitton
Le 26 juin 2026

Signed with
Universign doc_wVg5
tx_Yy556ZglZGA5